

Date : 28 juin 2021

Publication sur les conventions réglementées
En application des articles L.225-88-2 et R.225-57-1 du code de commerce

Avenants aux conventions d'assistance, de services et de fournitures et de prestations informatiques entre Samse et ses filiales

Objet : Ces avenants visent à modifier la durée des conventions signées entre la société Samse et ses filiales. Les conventions à durée déterminée seront désormais à durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties en respectant un préavis de trois mois.

Les conventions visées par un avenant sont énoncées ci-dessous :

Prestataire	Bénéficiaire	Première application	Dernier avenant	Personnes intéressées *
CONVENTIONS D'ASSISTANCE, DE SERVICES ET DE FOURNITURES				
Samse	Mauris Bois	01/2003		Laurent CHAMEROY, Directeur Général de la société Mauris Bois
Samse/Christaud	Célestin Matériaux	01/1998	09/2020	Olivier MALFAIT, François BERIOT et Laurent CHAMEROY représentant la société Samse, Directeur Général de la société Celestin Materiaux
Samse	Ets René de Veyle	01/1998		François BERIOT, Président de la société Ets René de Veyle
Samse	EPPS	01/2014		Laurent CHAMEROY, Gérant de la société EPPS
Samse	La Boîte à Outils	01/2001	12/2020	Olivier MALFAIT, membre du Comité de Direction de la société La Boîte à Outils
Samse	Matériaux Simc	01/1997	12/2012	Olivier MALFAIT, représentant Samse, membre du Comité de Surveillance de la société Materiaux Simc
Samse/Dumont Investissement	M+ Matériaux	07/2009	01/2013	Olivier MALFAIT, Laurent CHAMEROY et François BERIOT représentant la société Samse, Présidente de la société M+ Matériaux
Samse	Remat Services	01/2016		François BERIOT, Directeur Général de la société Remat Services
Samse et Dumont Investissement en présence de Plattard SAS	Tarare Matériaux	06/2010		François BERIOT représentant la société Samse, Présidente de la société Tarare Matériaux
Samse/Dumont Investissement	Zanon Transports	03/2011		Olivier MALFAIT, François BERIOT et Laurent CHAMEROY représentant la société Samse, Directeur Général de la société Zanon Transports
Samse/Dumont Investissement	Doras	01/2004	04/2009	Olivier MALFAIT, François BERIOT et Laurent CHAMEROY, membres du Comité de Surveillance de la société Doras
Samse/Dumont Investissement	Sociétés du Groupe Plattard Négoce	03/2005	12/2014	Lien de détention indirecte
Samse/Dumont Investissement	Blanc Matériaux	01/2004	01/2006	Lien de détention
Samse/Dumont Investissement/Christaud	BTP Distribution	01/2018	01/2019	Olivier MALFAIT et Laurent CHAMEROY, membres du Comité de Surveillance de la société BTP Distribution
Samse/Dumont Investissement	Billmat	01/2018		Olivier MALFAIT, François BERIOT et Laurent CHAMEROY, représentant la société Samse, Directeur Général de la société Billmat
Samse	Mat Appro	11/2002	12/2018	François BERIOT, Directeur Général de la société Mat Appro
Samse/Dumont Investissement	Ets Pierre Henry et fils	01/2019	12/2020	Olivier MALFAIT, représentant la société Samse, Laurent CHAMEROY et François BERIOT, membres du Comité de Surveillance de la société Ets Pierre Henry et fils
Samse	Loire Materiaux	01/2020		Lien de détention indirecte
Samse	Christaud	01/2001	09/2020	Olivier MALFAIT, Directeur Général de la société Christaud

*Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de la société Samse
François BERIOT, Directeur Général Délégué de la société Samse
Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de la société Samse

CONVENTIONS DE PRESTATIONS INFORMATIQUES				
Samse	M+ Matériaux	12/2012	01/2014	Olivier MALFAIT, Laurent CHAMEROY et François BERIOT représentant la société Samse, Présidente de la société M+ Matériaux
Samse	Billmat	01/2018		Olivier MALFAIT, François BERIOT et Laurent CHAMEROY, représentant la société Samse, Directeur Général de la société Billmat

Modalités : Le Conseil d'Administration du 24 juin 2021 a autorisé la conclusion de ces avenants signés ce jour.

Conditions financières : Les conditions financières des conventions ne sont pas modifiées.

Motifs justifiant de l'intérêt de ces avenants : Ces avenants aux conventions permettent d'harmoniser la durée de toutes les conventions du Groupe Samse.

Avenant au contrat de prestations de services entre Dumont Investissement et Samse

Objet : Cet avenant vise à modifier la durée de la convention signée entre les sociétés Dumont Investissement et Samse. Cette convention à durée déterminée sera désormais à durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties en respectant un préavis de trois mois.

Modalités : Le Conseil d'Administration du 24 juin 2021 a autorisé la conclusion de cet avenant signé ce jour.

Conditions financières : Les conditions financières de cette convention ne sont pas modifiées.

Personnes intéressées : Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de la société Samse et membre du Conseil de Surveillance de la société Dumont Investissement, Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de la société Samse et Directeur Général de la société Dumont Investissement, Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de la société Samse et Président du Directoire de la société Dumont Investissement, Madame Martine VILLARINO représentant la société Dumont Investissement et Monsieur Patrice JOPPE, Administrateurs de la société Samse et membres du Conseil de Surveillance de la société Dumont Investissement.

Motif justifiant de l'intérêt de cet avenant : Cet avenant à la convention permet une harmonisation de la durée de cette convention avec les autres conventions du Groupe Samse.